

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLI n° 304 (494)

Mensuel - Nouvelle Série

Octobre 2007

Le numéro 3€

COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DE LA CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI AU SUJET DE LA DOCTRINE SUR L'ÉGLISE

La Congrégation pour la Doctrine de la Foi a publié, le 10 juillet dernier, cinq « *responsa* » à autant de questions concernant la doctrine sur l'Église. Le document, signé par le préfet, le cardinal William Levada, et par le secrétaire, Mgr Angelo Amato, est accompagné d'un article de commentaire de cette même congrégation.

Nous allons ici chercher à examiner le texte, sans nous laisser influencer par les réactions, qu'elles soient de déception ou d'enthousiasme, qu'il a suscitées.

INTENTIONS ET FAITS

À la question de savoir si Vatican II a changé la doctrine sur l'Église, la congrégation répond de la façon suivante : « *Le Concile n'a pas voulu changer et n'a de fait pas changé la doctrine en question, mais a bien plutôt entendu la développer, la formuler de manière plus adéquate et en approfondir l'intelligence. Jean XXIII l'avait très clairement affirmé au début du Concile. Paul VI le confirma ensuite ; il s'exprimait ainsi en promulguant la Constitution Lumen Gentium [...]. Les Évêques ont manifesté et adopté le même point de vue.* »

La lecture de cette intention générale de demeurer en continuité avec la doctrine catholique de toujours ne peut que reconforter ; toutefois, il ne nous semble pas que l'on puisse affirmer tranquillement que, de fait, le Concile n'a pas changé cette doctrine. Le document de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi auquel nous nous intéressons ici non seulement ne démontre pas cette continuité, mais, malgré les bonnes intentions affirmées, semble confirmer le contraire. La démonstration d'une continuité entre le magistère de toujours et Vatican II

demanderait une comparaison entre les textes provenant de ce magistère et ceux approuvés par le Concile. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les seuls textes cités pour comprendre qu'on n'y trouve rien de tout cela : sur 20 citations, 15 sont extraites des textes du Concile (trois sont des allocutions de Jean XXIII et de Paul VI, et une concerne les réponses du Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens aux « *moda* » des évêques) et les autres citations sont extraites de documents récents de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et de l'encyclique de Jean-Paul II *Ut unum sint*. Pas un seul document du magistère antérieur ! Cette approche continue donc de laisser sans solution le problème de fond qui est celui d'une démonstration effective de la continuité doctrinale entre le passé et le présent.

LE PROBLÈME DU « SUBSISTIT IN » RESTE NON RÉSOLU

La deuxième question pose le problème de l'interprétation de la célèbre affirmation selon laquelle « l'Église du Christ **subsiste** dans l'Église catholique ». »

Le texte ne résout pas le problème. En effet il nous dit : « *Le Christ " a établi sur la terre " une Église unique et l'institua comme " assemblée visible et communauté spirituelle " : depuis son origine, elle n'a cessé d'exister au cours de l'histoire et toujours elle existera, et c'est en elle seule que demeurent à jamais tous les éléments institués par le Christ lui-même. " C'est là l'unique Église du Christ, que nous confessions dans le Symbole une, sainte, catholique et apostolique [...]. Cette Église, constituée et organisée en ce monde comme une société, subsiste dans l'Église catholique gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques en communion*

À l'occasion du centenaire de l'encyclique « *Pascendi* » le Courrier de Rome a publié l'opuscule du

Cardinal BILLOT, s.j. (1846-1931)

TRADITION ET MODERNISME

« *De l'immuable tradition, contre la nouvelle hérésie de l'évolutionnisme* »

Ce livre est traduit pour la première fois en français par M. l'abbé Jean-Michel Gleize, professeur au séminaire d'Écône. Il donne la substance du cours du Cardinal Billot, publié en 1904, trois ans avant la parution des documents pontificaux. Le cardinal Billot a joué un rôle décisif pour seconder le pape saint Pie X dans l'analyse du modernisme. Il insistait, il y a déjà un siècle, pour montrer l'idée fautive d'une tradition évolutive au centre de la pensée d'Alfred Loisy.

Prix : 20 euros

avec lui » [cette dernière citation est extraite de *Lumen Gentium*]. »

Que l'unique Église du Christ soit l'Église une, sainte, catholique apostolique - selon l'expression du credo - un orthodoxe schismatique pourrait l'affirmer sans difficulté. Le problème est que le texte de la réponse n'affirme pas explicitement qu'entre l'Église du Christ et l'Église catholique il n'y a pas de différence, et donc que l'Église instituée par le Christ est exclusivement l'Église catholique¹ ; le texte recourt au contraire une

1. La note 4 est un peu plus claire, puisque, examinant les réponses du Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens aux « *moda* » des évêques, le document conclut que

nouvelle fois à l'emploi du « *subsistit in* » de *Lumen Gentium* ou de l'*invenitur* employés dans d'autres documents de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi : « *Dans le numéro 8 de la Constitution Dogmatique Lumen Gentium, "subsister" signifie la perpétuelle continuité historique et la permanence de tous les éléments institués par le Christ dans l'Église catholique, dans laquelle on trouve concrètement l'Église du Christ sur cette terre* ».

Le texte laisse entendre que le Christ aurait fondé non pas l'Église catholique, mais une église qui, concrètement, se trouve ensuite réalisée pleinement dans l'Église catholique et partiellement dans les autres. D'où l'idée des différents degrés de communion, rendue par les expressions « pleine communion », « pleinement en communion », « pleine identité », etc. Par conséquent, un doute sérieux demeure sur l'interchangeabilité des expressions « *subsistit in* » et « *est* ».

Le doute est alimenté par le fait que, tandis que de l'affirmation traditionnelle d'identité parfaite entre l'Église du Christ l'Église catholique découlait la non communion des communautés non catholiques, de la nouvelle formulation sont tirées des conséquences qui sont en opposition avec l'ecclésiologie catholique. Dans cette même réponse, en effet, nous trouvons l'affirmation suivante : « *L'Église du Christ est présente et agissante dans les Églises et les Communautés ecclésiales qui ne sont pas encore en pleine communion avec l'Église catholique, grâce aux éléments de sanctification et de vérité qu'on y trouve* », réponse réaffirmée dans l'article de commentaire aux *Responsa*, dans lequel il est affirmé que « *le Concile avait choisi le mot subsistit pour préciser qu'il existe une seule "subsistance" de la vraie Église, alors qu'en dehors de sa structure visible n'existent que des "elementa Ecclesiae", qui - étant des éléments de cette même Église - tendent et conduisent vers l'Église catholique* ».

Remarquons que dans le texte, on ne précise pas - et c'est là le point fondamental - dans quel sens il faut comprendre la présence de ces éléments. Au n° 27 de l'étude *De l'œcuménisme à l'apostasie silencieuse*, publiée en 2004 par la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, on remarquait que « *l'affirmation, selon laquelle "de nombreux éléments de sanctification et de vérité" se trouvent en dehors de l'Église, est équivoque. Elle présume en effet l'efficacité sanctifiante des moyens de salut matériellement présents dans les communautés séparées* ». Or, en ce qui concerne ces moyens matériellement présents, on soulignait la distinction entre les sacrements qui ne requièrent pas une disposi-

tion de la part du sujet (comme le baptême des enfants), qui ont réellement un effet salvifique, et ceux qui, au contraire, exigent une disposition particulière. Et l'on ajoutait, en citant la doctrine enseignée par le Concile de Florence : « *"Elle [l'Église] professe que l'unité de l'Église comme corps a un pouvoir tel que les sacrements de l'Église ne sont utiles en vue du salut que pour ceux qui se trouvent dans l'Église"*. En tant que séparées, ces communautés s'opposent à ce désir implicite qui est indispensable pour rendre fructueux les sacrements. On ne peut donc pas dire que ces communautés possèdent des éléments de sanctification et de vérité, sinon au sens matériel. »

Et c'est précisément à cette question qu'il fallait répondre pour comprendre si la présence des « *elementa Ecclesiae* » était compatible avec le dogme *Extra Ecclesiam nulla salus* et avec le dogme selon lequel l'Église du Christ est l'Église catholique et elle seule. Autrement dit : le point clé est de savoir si les non catholiques sont objectivement membres de l'Église, c'est-à-dire s'ils sont en communion ou non avec elle. Lorsque le Concile et le texte que nous étudions parlent d'une équivoque « communion non pleine », veulent-ils dire que cette communion est tout de même objectivement suffisante pour le salut, ou non ? Que pense la Congrégation pour la Doctrine de la Foi du texte suivant de Pie IX (Enc. *Amantissimus*) : « *quiconque l'abandonne [le siège de Pierre] ne peut espérer rester dans l'Église. Qui mange de l'agneau sans en faire partie n'a rien à voir avec Dieu* », ou de cet autre texte, plus récent (Pie XII *Mystici Corporis*) : « *Ceux qui sont divisés pour des raisons de foi ou de gouvernement ne peuvent vivre dans ce même Corps ni par conséquent de ce même Esprit divin* » ? En réalité, on ne voit pas comment accorder ces textes du magistère éternel avec l'expression d'*Unitatis Redintegratio* : « *Ceux qui naissent aujourd'hui dans de telles Communautés, et qui vivent de la foi au Christ, ne peuvent être accusés de péché de division [...] En effet, ceux qui croient au Christ et qui ont reçu valablement le baptême, se trouvent dans une certaine communion, bien qu'imparfaite, avec l'Église catholique [...] Justifiés par la foi reçue au baptême, ils sont incorporés au Christ...* », ou encore avec ce qu'affirme Jean-Paul II dans l'encyclique *Ut unum sint* en ce qui concerne la division des chrétiens : « *Par la grâce de Dieu, ce qui appartient à la structure de l'Église du Christ n'a pourtant pas été détruit, ni la communion qui demeure avec les autres Églises et Communautés ecclésiales. En effet, les éléments de sanctification et de vérité présents dans les autres Communautés chrétiennes, à des degrés différents dans les unes et les autres, constituent la base objective de la communion qui existe, même imparfaitement, entre elles et l'Église catholique.* »

S'il est vrai qu'il faut mettre un frein à certaines dérives extrêmes comme celle de Leonardo Boff et *similia* - dérives qui sont probablement la cible de ce document - le gros problème de la conciliation de Vatican II avec le magistère traditionnel n'en demeure pas moins. Et c'est sur cet aspect que l'on attend

encore une déclaration claire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

HORS DE L'ÉGLISE IL Y A MAINTENANT UN SALUT

La première partie de la réponse à la troisième question « *Pourquoi utilise-t-on l'expression "subsiste dans", et non pas tout simplement le verbe "est" ?* » a déjà été en partie examinée au point précédent. Mais il reste la seconde partie, qui soulève des problèmes supplémentaires.

On trouve dans cette partie un passage du décret conciliaire *Unitatis Redintegratio* : « *En conséquence, ces Églises et Communautés séparées, bien que nous les croyions victimes de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique.* » Cette affirmation reste inacceptable à tous les points de vue, car du fait qu'il existe matériellement des éléments de sanctification et de vérité dans les autres communautés, on ne peut déduire que ces mêmes communautés soient utilisées par le Saint-Esprit comme instruments de salut. Dieu, en effet, peut certainement tirer le bien du mal, mais on ne peut pas affirmer que le mal soit utilisé comme instrument de salut, et encore moins qu'il ait une quelconque légitimité !

Le Magistère traditionnel a toujours souligné que l'Église catholique est le moyen de salut nécessaire et suffisant voulu par Dieu ; hors de l'Église, il ne peut y avoir que des effets salvifiques, et non pas des moyens (sinon au sens purement matériel) ou - pire encore - des communautés salvifiques, comme l'a bien exprimé la lettre du Saint Office à l'archevêque de Boston : « *Non seulement notre Sauveur a commandé que tous les peuples entrent dans l'Église, mais il a aussi décrété que l'Église est un moyen de salut, sans lequel personne ne peut entrer dans le royaume éternel de la gloire. Dans son infinie miséricorde, Dieu a voulu que, s'agissant de moyens de salut ordonnés à la fin dernière de l'homme non par nécessité intrinsèque, mais seulement par institution divine, on puisse également obtenir leur effet salutaire dans certaines circonstances, lorsque ces moyens sont seulement objets de "désir" ou de "vœu"* » (8 août 1949). Le Saint-Esprit peut donc sauver des âmes qui sont objectivement hors de l'Église catholique, malgré leur appartenance à des communautés schismatiques ou hérétiques, mais non pas grâce à elle.

Le texte de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi semble donc souscrire à l'inacceptable affirmation que fit le cardinal Kasper en novembre 2004 à Rocca di Papa, à l'occasion d'une conférence organisée par le Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens pour célébrer les quarante ans du Décret *Unitatis Redintegratio* : « *Le Concile a pu faire un notable pas en avant grâce au "subsistit in". On a voulu rendre justice au fait que, hors de l'Église catholique, il n'y a pas seulement des chrétiens individuels mais des "éléments d'église", et aussi des églises et des communautés ecclésiales qui, bien que n'étant pas en plei-*

« la commission qui devait évaluer les amendements au Décret *Unitatis redintegratio*, exprime donc clairement l'identité de l'Église du Christ avec l'Église catholique, ainsi que son unicité, considérant que cette doctrine est fondée sur la Constitution *Lumen gentium* ». En admettant donc que l'Église du Christ est l'Église catholique et non une autre, il reste à comprendre de quelle façon les communautés schismatiques sont considérées par le Concile, considération qui a poussé à préférer l'expression « *subsistit in* » à l'expression traditionnelle.

ne communion, **appartiennent de droit à l'unique église et sont par leurs membres des moyens de salut** (LG 8, 15 ; UR 3 ; UUS 14)... Par conséquent - poursuit le cardinal - **la question du salut des non catholiques n'est plus résolue au niveau individuel à partir du désir subjectif d'un individu, comme l'indique *Mystici Corporis*, mais au niveau institutionnel et de façon ecclésiologique subjective** ».

**DES COMMUNAUTÉS SCHISMATIQUES
AUX « ÉGLISES SŒURS »**

La quatrième question concerne l'attribution du titre d'« Église » aux églises orientales.

Dans la perspective traditionnelle de l'unicité de l'Église du Christ, qui est l'Église catholique, l'attribution du titre d'Église aux communautés schismatiques orientales reste inacceptable. Le document affirme au contraire que ces communautés « *méritent le titre d'églises particulières ou locales et sont appelées églises sœurs des églises particulières catholiques* ». Et il ajoute : « *Cependant, étant donné que la communion avec l'Église catholique, dont le Chef visible est l'Évêque de Rome et Successeur de Pierre, n'est pas un complément extérieur à l'Église particulière, mais un de ses principes constitutifs internes, la condition d'Église particulière dont jouissent ces vénérables Communautés chrétiennes souffre d'une déficience.* » Le titre d'église reviendrait donc aussi à ceux qui ont rompu leur lien avec le Souverain Pontife ; ainsi la communion avec le Pape, bien qu'elle reste un principe constitutif interne, n'est plus essentielle, puisque son absence constituerait une simple déficience (« *defectu* ») qui n'altère pas l'essence de l'« être Église ».

Cette notion apparaît encore plus clairement dans la réponse à la cinquième question ; en effet la Congrégation pour la Doctrine de la Foi explique que les communautés protestantes ne peuvent pas être définies comme des églises « *parce [...] qu'elles n'ont pas la succession apostolique dans le sacrement de l'ordre. Il leur manque dès lors un élément essentiel constitutif de l'Église* ». Il en découle logiquement que l'absence d'union avec le siège de Pierre n'est pas considérée comme « un élément constitutif

essentiel »...

En outre, dans l'article de commentaires de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, on lit que « *le texte... leur reconnaît [...] Le titre d'églises particulières ou locales et les appelle églises sœurs des églises particulières catholiques, pour qu'elles restent unies à l'Église catholique au moyen de la succession apostolique et de l'eucharistie valide, " par lesquelles est édifiée et grandit l'Église de Dieu "*. La Déclaration Dominus Iesus les appelle expressément « *vraies églises particulières* » ». La rupture du lien avec le Pape ne comporterait donc pas la rupture de l'unité avec l'Église catholique. Le document laisse entendre qu'il peut y avoir de « *vraies églises particulières* » même si elles n'appartiennent pas à l'Église catholique par le lien de soumission au Pontife Romain. Pour être une vraie église, il suffirait de posséder la succession apostolique et l'eucharistie célébrée valablement, alors que le lien avec les successeurs de Pierre ne serait requis que pour que la communion avec l'Église catholique, selon la terminologie conciliaire, devienne pleine.

En vérité, le terme église, pour les communautés orthodoxes, ne peut être utilisé que *secundum quid*, en ce sens qu'avec la succession apostolique, elles ont conservé une structure hiérarchique ; toutefois, dans l'encyclique *Iam vos omnes*, le bienheureux Pie IX fait noter que cette permanence de la succession apostolique, détachée de la communion effective avec le pontife Romain, ne sert à rien : « *Quiconque fixera son attention sur la situation dans laquelle se trouvent les différentes sociétés religieuses, dans la discorde et séparées de l'Église catholique, sera facilement convaincu que dans aucune de ces sociétés, ni dans leur ensemble, ne peut être reconnue de quelque façon cette Église unique et catholique que le Christ seigneur édificia, constitua, et dont il voulut l'existence, et l'on ne pourra jamais dire qu'elles sont membres ou parties de cette Église aussi longtemps qu'elles resteront visiblement séparées de l'unité catholique.* » La succession apostolique dans ces communautés schismatiques reste purement matérielle, comme un corps sans âme, puisqu'il lui manque le principe formel et vivifiant qui

provient de la communion avec le successeur de Pierre.

Il faut donc que la Congrégation pour la Doctrine de la Foi réponde à la question suivante : comment concilier l'enseignement sur l'expression « église-sœurs », réaffirmé par le document présent, avec les textes du magistère traditionnel, parmi lesquels nous nous limitons à rappeler les suivants : « *de l'unique bercail du Christ... sont assurément exclus tous ceux qui ne sont pas unis à ce Saint Siège de Pierre (Pie IX, *Neminem vestrum*) ou encore : « ils n'étaient plus membres du Corps du Christ qui est l'Église, car il n'était plus en union avec son chef visible, le Souverain Pontife » (Clément VIII, *Magnus Dominus*).*

Qu'il nous soit ici permis d'exprimer une impression personnelle.

Il semble que Rome tente de mettre quelques bornes à certaines dérives post-conciliaires par trop évidentes. Après le *Motu proprio* sur la messe tridentine, qui concerne un point important de la dérive liturgique de l'après Concile, le document de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi est la première tentative de mettre la main à ces questions doctrinales. C'est un acte qui - dans ses intentions - est louable. Il faut toutefois constater que si l'on cherche à remédier aux dérives doctrinales en se référant au concile Vatican II, il n'est pas possible de donner des réponses exhaustives, en ligne avec la Tradition, qui frappent la racine de l'actuelle apostasie générale. On sait qu'il ne suffit pas de couper la mauvaise herbe ; il faut l'arracher en profondeur.

Cet aspect devra un jour ou l'autre être pris sérieusement en considération, car comme l'enseigne la saine philosophie, pour atteindre la fin proposée, il est nécessaire de choisir des moyens qui conduisent réellement à cette fin. Il ne faut pas que, comme dans l'exemple donné par Notre-Seigneur, après avoir commencé à construire une tour, on soit contraint d'abandonner son travail, car on n'a pas bien calculé les dépenses, ou encore qu'une armée soit vaincue pour avoir cherché, avec mille hommes, à en combattre dix mille.

Lanterius

**1962 - RÉVOLUTION DANS L'ÉGLISE
BRÈVE CHRONIQUE DE L'OCCUPATION NÉOMODERNISTE
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE
JEAN-PAUL II, FAUTEUR DE LA « NOUVELLE THÉOLOGIE »**

**UN ADMIRATEUR D'HENRI DE LUBAC ET
DES « NOUVEAUX THÉOLOGIENS »**

Paul VI mourut le 6 août 1978 à la villa pontificale de Castelgandolfo, à la grande tristesse des francs-maçons du Grand Orient d'Italie. Après la courte parenthèse du pontificat du pape Luciani, qui ne dura que 33 jours, le 16 octobre 1978 était élu au siège pontifical le cardinal Karol Wojtyła, archevêque de Cracovie en Pologne.

Le nom même choisi par le nouveau Pape -

Jean-Paul II - ne laissait en réalité présager rien de bon, car il constituait un signal clair de sa volonté de continuer à tout prix sur la désastreuse « voie conciliaire » tracée par Jean XXIII et par Paul VI. Les personnes les mieux informées savaient bien que déjà pendant les travaux de Vatican II, les positions de Mgr Wojtyła s'étaient nettement positionnées en faveur des funestes nouveautés conciliaires, quintessence du libéralisme et de la « nouvelle théologie ». Plus encore, Mgr Wojtyła avait été un membre enthousiaste de

la commission chargée de la rédaction de *Gaudium et Spes*, c'est-à-dire de ce document conciliaire que le cardinal Ratzinger allait plus tard définir comme un véritable *contre Syllabus*.

Toujours pendant le Concile Vatican II, Mgr Wojtyła - comme le rapporte son vieil ami et camarade de séminaire clandestin, don Mieczyslaw Malinsky - avait exprimé son admiration ouverte pour les pires experts conciliaires néomodernistes : **Henri de Lubac, Yves Congar, Karl Rahner,**

Hans Küng¹.

Mgr Karol Wojtyła ne connaissait-il pas les condamnations de Pie XII et des Papes précédents contre le libéralisme et le modernisme, ancien et nouveau ? C'est vraiment impensable. Il ne reste qu'à conclure, hélas, que Mgr Wojtyła avait fait consciemment son choix : pour Lubac et ses amis néomodernistes et, par conséquent, contre le Pape Pie XII et ses prédécesseurs. Du reste, beaucoup des actions qu'il accomplira plus tard pendant son pontificat allaient confirmer cette triste réalité.

Pendant son voyage pastoral en France en 1980, par exemple, Jean-Paul II, apercevant parmi les personnes présentes le père Henri de Lubac, interrompit le discours officiel qu'il était en train de prononcer, pour dire : « *Je m'incline devant le père Henri de Lubac, théologien jésuite qui occupait les premiers rangs, aux côtés du père Congar, eux qui avaient eu, avant la période conciliaire, des difficultés avec Rome* »². »

Plus de 20 ans après, dans son livre interview *Entrez dans l'espérance*, Jean-Paul II écrivait textuellement : « *ainsi donc, déjà pendant la troisième session [de Vatican II - NDLR] je me trouvai dans l'équipe qui préparait [...] le document qui allait ensuite devenir la constitution pastorale "Gaudium et Spes. Je dois beaucoup en particulier au père Yves Congar et au père Henri de Lubac. Je me souviens encore aujourd'hui des paroles par lesquelles ce dernier m'encouragea à persévérer dans la ligne que j'avais définie pendant la discussion. Cela se passait quand les séances se déroulaient au Vatican. À partir de ce moment je nouai une amitié spéciale avec le père de Lubac.* »

Au cours de son pontificat, comme nous le verrons, Jean-Paul II allait progressivement concrétiser son admiration et... régler sa dette, en élevant à la dignité cardinalice aussi bien Lubac que Congar, ainsi qu'une foule d'autres représentants, anciens et nouveaux, de la *nouvelle théologie* : von Balthasar, Grillmeyer, von Schönborn et d'autres encore. Ce n'est pas par hasard que le père Henri de Lubac, durant le pontificat de Paul VI, avait confié à ses intimes : « le jour où il faudra un Pape, j'ai mon candidat : Wojtyła »³. »

UN FIDÈLE DISCIPLE DU PAPE MONTINI

Paul VI, en particulier, fut considéré par Jean-Paul II comme un maître indiscuté et comme son « vrai père » spirituel :

« *De nombreuses fois, pendant la première année de mon pontificat - affirma Jean-Paul II - j'ai eu l'occasion de me souvenir combien l'Église doit à l'enseignement et à l'œuvre de Paul VI. Dans ma première lettre encyclique (Redemptor hominis, n.4) je lui reconnus comme étant mon "vrai père" [...]. La vérité rendra toujours justice à ce grand Pape qui pendant 15 ans a inondé de vérité et de sagesse le monde entier* »⁴ (à tel point que, les vanes étant

grandes ouvertes, nous sommes aujourd'hui sur le point de nous noyer dans cette inondation).

Il est clair qu'avec un « maître » de ce genre, l'orientation du pontificat du Pape Wojtyła était déjà largement prévisible dès le départ.

L'ERREUR CAPITALE DE LA « NOUVELLE THÉOLOGIE » DE JEAN-PAUL II

Les idées de la *nouvelle théologie* constituent donc le « moteur » de l'activité apostolique du Pape Wojtyła, et il ne pourrait pas en être autrement, étant donné les antécédents que nous venons de rappeler. Et quelque triste que cela puisse être, et même traumatisant pour certains, il s'agit d'une réalité qu'il faut considérer attentivement si l'on veut vraiment trouver les remèdes à l'effrayante crise qui tourmente aujourd'hui l'Église. En effet, aucun remède ne sera efficace tant que les véritables causes n'auront pas été cernées.

Or en substance, la grave erreur théologique qui se trouve à la base de tout le pontificat de Jean-Paul II et qui trouve un terrain fertile précisément dans la *nouvelle théologie*, avait déjà été ouvertement soutenue par lui quelques années avant son élection au Saint-Siège.

En 1976, en effet, le cardinal Karol Wojtyła, au cours des exercices spirituels qu'il prêchait devant Paul VI et ses proches collaborateurs, avait soutenu la doctrine de la rédemption subjective de tous les hommes, c'est-à-dire du salut universel inconditionnel : « Ainsi la naissance de l'Église - avait affirmé le cardinal Wojtyła - au moment de la mort messianique rédemptrice du Christ, a été aussi en substance la naissance de l'homme, et elle l'a été indépendamment du fait que l'homme l'ait su ou non, l'ait accepté ou non ! À cet instant l'homme est passé à une nouvelle dimension de son existence, exprimée par saint Paul avec concision : *in Cristo*. »

En contradiction flagrante avec la Sainte Écriture, la Tradition et le Magistère dogmatique de l'Église, le cardinal Wojtyła soutenait donc le salut effectif de tous les hommes de tous les temps en tant que vivant « in Cristo », indépendamment de leur conversion ou de leur refus de la foi (que l'homme non « l'ait accepté ou non »).

Quoi qu'il en soit, ce n'était pas autre chose que l'aboutissement obligé des prémisses erronées de la *nouvelle théologie*, et le cardinal Wojtyła ne proposait en réalité rien de véritablement nouveau, se limitant à suivre et approfondir la voie tracée par les autres « nouveaux théologiens » sur la base du « surnaturel naturalisé » de Lubac et des « chrétiens anonymes » de K. Rahner. Et même s'il faut préciser qu'ailleurs, et aussi dans d'autres points de ses méditations, le cardinal Wojtyła, avec une incohérence patente - comme le relève le professeur J. Dörmann - repropo- sait la doctrine traditionnelle de l'Église, il n'en reste pas moins que « dans ce mélange de théologie traditionnelle, de spiritualité et d'esprit moderne,

la théorie de la rédemption universelle [subjective - NDLR] reste la ligne sous-jacente de sa théologie »⁵.

Nous verrons ensuite comment, une fois Pape, dans les actes de son magistère, il suivra hélas jusqu'aux conséquences extrêmes et fatales cette conception absolument incompatible avec la doctrine catholique.

LA « NOUVELLE THÉOLOGIE » DU PAPE WOJTYLA, OU LA LIQUIDATION DE LA PAPAUTÉ ET DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Ce n'est pas sans raison que nous parlons de conséquences *fatales*. Il faut en effet répéter encore une fois que les idées de la « nouvelle théologie » qui sous-tendent le magistère de Jean-Paul II conduisent inévitablement à aggraver la réalité de l'Église catholique romaine, en la détruisant indirectement *par voie d'inflation et de dilution progressive dans le monde*.

L'Église catholique romaine et le Primat juridictionnel du Pape sont en effet pour la *nouvelle théologie* et pour les *nouveaux théologiens* une pierre d'achoppement, un obstacle sur le chemin doré de l'œcuménisme « conciliaire » ; un œcuménisme qui, pour réussir dans l'esprit des novateurs, qui exclut a priori toute idée de retour des séparés au bercail (idée jugée dépassée, préconciliaire) doit forcément détruire, fût-ce prudemment et par des *aggiornamenti* progressifs, tant la vieille Église catholique que le primat sur lequel elle est fondée.

Et c'est ici que s'insère la doctrine du *salut universel au sens subjectif* soutenue par le Pape Wojtyła.

En effet, si l'homme est en pratique déjà sauvé, il ne s'agit plus de le libérer du péché et du danger de la damnation éternelle (le cri de l'apôtre Pierre : « *Sauvez-vous de cette génération perverse* »⁶ !) devient ici totalement obsolète, mais seulement de lui annoncer de façon explicite ce Christ qu'il porte déjà, d'après Jean-Paul II, en lui-même de façon inconsciente et qui le rend déjà chrétien ; il est clair que la signification même de l'Évangile, de l'Église, des sacrements, est bouleversée : l'Évangile devient la « révélation » que l'homme est déjà sauvé en soi ; l'Église, autrefois unique arche de salut, est transformée en simple communauté de perfectionnement spirituel

5. JOHANNES DÖRMANN, *L'étrange théologie de Jean-Paul II et l'esprit d'Assise*, éd. Fideliter, 1992, p. 78 en note. La doctrine catholique est celle de la rédemption universelle au sens objectif, telle qu'elle a été résumée par le synode de Quiercy : « *Dieu tout-puissant veut que tous les hommes sans exception soient sauvés (1Tm. 2, 4) ; toutefois, tous ne sont pas sauvés. Le fait que certains soient sauvés est don de Celui qui sauve ; le fait que certains se perdent est en revanche faute de ceux qui se perdent* » (cf. Denz. Hun. n. 623) ; les « nouveaux théologiens » contredisent la doctrine catholique, en soutenant la théorie de la rédemption universelle au sens subjectif : d'après eux, le Christ est mort pour tous les hommes, et tous - qu'ils le veuillent ou non - se sauveront effectivement (théorie déjà comprise dans celle plus large de l'*apochatastasis ton panton*, anathématisée avec d'autres erreurs d'Origène par le pape Vigile et par le II^e Concile Œcuménique de Constantinople : cf. DENZ. Hun. nn. 411 et 433).

6. *Actes*, 2, 40.

1. MIECZYSLAW MALINSKY, *Mon ami Karol Wojtyła*, éd. Le Centurion, 1980, p. 189.

2. *Le Monde*, 03 / 06 / 1980.

3. *30 Giorni*, juillet 1985.

4. Audience du 26 / 01 / 1980 au Comité scientifique

de l'Institut « Paul VI », *Doc. Cat.* 17 / 02 / 1980, p. 161.

tout à fait accessoire ; les sacrements sont vidés de sens et d'efficacité - à commencer par le baptême - pour devenir de simples rites symboliques d'initiation à la vie communautaire du « peuple de Dieu ».

La doctrine du « salut universel » du Pape Jean-Paul II, loin d'être une manifestation de « plus grande charité », comme le pensent certains ingénus qui oublient les premiers éléments de catéchisme (comment la charité, en effet, pourrait-elle porter dommage à la foi ?), se révèle pour ce qu'elle est : une véritable bombe nucléaire qui mène à la désintégration de l'Église de la papauté et, en même temps, une illusion fatale pour les non catholiques.

Une fois appliquées à grande échelle, les thèses du *nouveau théologien* Karol Wojtyła (thèses communes à tous les *nouveaux théologiens*) ont eu, comme il fallait s'y attendre, des résultats dévastateurs dans tous les domaines, et le monde catholique a assisté, stupéfait et en général sans en comprendre les causes, à la lente mais inexorable démolition de l'Église désormais privée à la racine de toute raison de subsister, et même déclarée officiellement accessoire au salut (cf. le document *le Christianisme et les Religions*, cosigné par le cardinal Ratzinger) ; au bradage œcuménique programmé de la papauté au meilleur offrant (cf. *Ut unum sint*) ; à la crise d'identité des prêtres et des religieux suivie de défections et de raréfaction des vocations ; à la crise des missions ; à la disparition complète, chez le « peuple de Dieu », du sens du péché (si un orthodoxe ou un protestant peuvent divorcer, si un musulman peut avoir un harem pour ses moments de loisir, si l'on peut accomplir des rites magiques vaudous et être à la fois « in Cristo », pourquoi donc un « catholique conciliaire » ne devrait-il pas lui aussi « se laisser aller » ?) ; à la fin du souci pour le salut des âmes et pour le danger de la condamnation éternelle de l'enfer (enfer que le Pape Wojtyła lui-même, en suivant la logique de ses idées erronées, a supposé « vide », cf. audience générale du 28 juillet 1999) ; à l'abandon progressif de l'esprit d'ascèse, de pénitence et de renoncement au monde.

Le rôle de l'Église qui, selon Jean-Paul II, *coïncide de fait avec toute l'humanité* (si tous les hommes sont déjà « in Cristo », ils sont évidemment aussi tous déjà dans l'Église), se réduit alors à la recherche de l'unité du genre humain et de la paix mondiale (cf. *Gaudium et Spes, passim*). C'est précisément la paix naturaliste et trompeuse que la hiérarchie « conciliaire » cherche aujourd'hui à répandre, sur le modèle du célèbre « esprit d'Assise » et au détriment de la vraie foi.

JEAN-PAUL II SUR LES « VOIES DU CONCILE »

Pie XII savait donc bien ce qu'il disait quand il prévenait, dans l'encyclique *Humani Generis*, que la tentative d'introduire les idées de la *nouvelle théologie* dans l'Église allait déboucher sur la perte de la foi et de la vie éternelle pour d'innombrables âmes, sur un désastre immense. Ces prévisions commencèrent à se réaliser, comme nous l'avons vu, sous Paul VI, et elles furent ensuite toujours plus

confirmées par les actes de Jean-Paul II.

Il faut ici préciser que nous allons examiner dans les tâches suivantes uniquement les discours et les actes qui se trouvent en contradiction la plus évidente avec l'enseignement éternel de l'Église : discours et actes qui sont concrets et terriblement réels, et qui ne peuvent pas en tant que tels être annulés par d'autres discours ou actes opposés et certainement orthodoxes (grâce à Dieu) du Pape Wojtyła.

Baucoup de ces discours et de ces actes, comme on pourra le remarquer, ont une matrice clairement œcuménique. L'œcuménisme inauguré par Vatican II, en effet, s'est révélé, avec l'imposition de la « Nouvelle Messe » sociologique et philoprotestante de Paul VI, l'arme la meilleure et la plus efficace pour la liquidation rapide de l'Église. Il est donc logique de les souligner et de façon particulière.

1^{er} août 1979

Au cours de l'audience générale, Jean-Paul II affirme que Jean XXIII et Paul VI « *ont reçu de l'esprit saint le charisme de la transformation, grâce auquel la figure de l'Église, que tous connaissaient, s'est révélée la même et à la fois différente. Cette "diversité" ne signifie pas qu'elle se soit détachée de son essence, mais plutôt qu'elle l'a pénétrée plus profondément. C'est une révélation de la figure d'Église qui était cachée dans la précédente. Il était nécessaire qu'à travers les signes des temps, cette figure devînt manifeste et visible* ».

Selon Jean-Paul II, en somme, l'Église qui a précédé Vatican II - c'est-à-dire l'Église des apôtres jusqu'à Pie XII - aurait été une Église immature et imparfaite, qui pendant presque deux mille ans n'aurait pas compris pleinement son identité. En suivant cette idée, saint Augustin, Saint François d'Assise, sainte Catherine de Sienne, saint Thomas d'Aquin, Saint Jean Bosco, saint Pie X - par exemple - auraient été **des chrétiens non pleinement mûrs et conscients**.

L'énormité de cette affirmation se place elle aussi dans le sillage de la *nouvelle théologie*, c'est-à-dire dans le sillage de la présumée « redécouverte » du soi-disant « vrai christianisme » par Lubac et Blondel, officialisée ensuite par le Concile Vatican II, qui a pour cette raison été souvent présenté par Jean-Paul II comme une « *nouvelle Pentecôte* ». De même que la première Pentecôte avait vu la naissance de l'Église « préconciliaire » de même cette nouvelle Pentecôte, selon le Pape Wojtyła, aurait vu la naissance de la nouvelle figure de l'Église évoquée ci-dessus (contenue dans l'Église « préconciliaire » un peu comme le nouveau testament est contenu dans l'ancien...). Thèse qui toutefois - nous sommes désolés de le dire - est aussi vieille que le modernisme, lequel affirme que la révélation qui constitue l'objet de la foi catholique ne s'est pas terminée avec les apôtres⁸ ; modernisme qui postule précisément une révélation incomplète et une Église en perpétuelle évolution,

avec des « révélations » successives et de « nouvelles figures d'Église » qu'il suffit de tirer de son chapeau au moment opportun.

Telle est la thèse adoptée par Jean-Paul II.

2 octobre 1979

À New York (USA) Jean-Paul II prononce un discours au « Palais de verre », siège de l'ONU, dans lequel il exalte la « Déclaration Universelle des droits de l'homme », document programmatique de cette institution maçonnique : « *ce document est une borne posée sur la route longue et difficile du genre humain [...] Sur le chemin du progrès moral de l'humanité* ». [...] *Dans ce travail de Titan - vrai travail de reconstruction de l'avenir pacifique de notre planète - l'ONU a indubitablement un devoir clé et un rôle directif* ».

Que la franc-maçonnerie ait déjà depuis longtemps « un devoir clé et un rôle directif » dans le monde contre l'Église (et qu'il l'ait eu et l'ait encore, pendant et après Vatican II, au sein de l'Église) et que l'ONU soit justement son émanation la plus connue au niveau politique, nous le savions déjà. Est-il possible que les pasteurs de l'Église ne le sachent pas ?

17 novembre 1980

En visite pastorale en Allemagne, Jean-Paul II déclare à la communauté juive locale :

« *Il ne s'agit pas seulement de rectifier une fausse vision religieuse du peuple juif [...]. Juifs et chrétiens, les uns et les autres fils d'Abraham, sont appelés à être une bénédiction pour le monde, dans la mesure où ils s'engagent ensemble pour la paix et la justice* ».

Que devrions-nous faire ? Renier nous aussi notre seigneur Jésus-Christ pour être de dignes émules des « grands frères », amis de Dieu et bienfaiteurs de l'humanité ?

12 mai 1980

C'est la veille de l'attentat par Ali Agca sur la place Saint-Pierre.

Le secrétaire d'État cardinal Agostino Casaroli envoie « *au nom du Saint Père* » une lettre de **félicitations** à Mgr Poupard, alors Recteur de l'Institut Catholique de Paris, à l'occasion des *célébrations* pour le centenaire de la naissance **du jésuite « apostat » Teilhard de Chardin**, qui - écrit le cardinal Casaroli - aurait été au contraire « *un homme saisi par le Christ au plus profond de son être et qui a eu le souci d'honorer en même temps la foi et la raison, répondant presque par avance à l'appel de Jean-Paul II : n'ayez pas peur, ouvrez grandes les portes au Christ, les immenses domaines de la culture, de la civilisation, du développement. Je suis heureux, Monseigneur, de vous communiquer ce message, au nom du Saint Père, pour tous les participants au congrès que vous présidez à l'Institut Catholique de Paris en honneur du père Teilhard de Chardin et je vous assure de ma fidèle dévotion* ».

Agostino card. Casaroli¹¹.

9. Doc. Cath. 21 / 10 / 1979, pp. 874-875.

10. Doc. Cath. 21 / 12 / 1980, p. 1148 ; cf. Oss. Rom. 17-18 nov. 1980.

11. Oss. Rom. 10 / 06 / 1981 ; cf. Doc. Cath 19 / 07 / 1981,

7. Doc. cath. 2-16 / 09 / 1979, p. 756 ; Oss. Rom. 03 / 08 / 1979.

8. Décret *Lamentabili*, Denz. 3421.

Sans commentaire.

6 juin 1981, vigile de la Pentecôte

Jean-Paul II, hospitalisé à la clinique « Gemelli » à cause de l'attentat du 13 mai, invite l'hérétique et schismatique métropolitain Damaskinos à parler en son nom depuis la **cathédre papale** de la basilique Saint-Pierre au Vatican.

Comme vice-Pape, ce n'est pas mal.

29 mai 1982

Au cours de son voyage en Angleterre, Jean-Paul II prie avec l'« archevêque » anglican (toujours laïc) Runcie, qui n'a absolument aucune intention de renier son schisme et ses hérésies, et tous les deux bénissent ensemble la foule.

Presque cinq cents ans plus tôt, au contraire, saint Thomas More avait été emprisonné et avait préféré être décapité plutôt que de faire des compromis avec le schisme d'Henri VIII. Dommage ! S'il avait seulement pu entrevoir la « nouvelle figure d'Église » de Vatican II, cela lui aurait évité le martyre.

25 janvier 1983

Jean-Paul II, par la Constitution Apostolique *Sacrae disciplinae leges*, promulgue le nouveau Code de Droit Canonique. Véritable fruit de Vatican II, il est destiné à donner une base juridique à la Révolution conciliaire, en introduisant dans le corps législatif de l'Église toutes les orientations erronées de ce Concile : collégialité, œcuménisme, etc.

La « signature » des véritables animateurs occultes de Vatican II - et bien évidemment du nouveau code - est toutefois bien en évidence dans le canon 1374, **dont, comme par hasard, a dipsaru la condamnation explicite de la franc-maçonnerie et de l'excommunication de ses adeptes.**

Le 26 novembre suivant, une déclaration tardive et modératrice (à la façon moderniste) de l'ex saint Office est faite pour rappeler que les catholiques qui adhèrent à la franc-maçonnerie « sont en état de péché grave et ne peuvent pas accéder à la sainte Communion »¹². Toutefois, on prête rarement attention au fait que dans ce document - qui par ailleurs n'a pas été intégré au Code - **il n'est fait aucune mention de la précédente excommunication.** C'est la tactique habituelle des « deux pas en avant et un pas en arrière ».

2 février 1983

Jean-Paul II nomme cardinal le père **Henri de Lubac S.J.** C'est un autre geste éloquent démontrant la **reconnaissance officielle de la « nouvelle théologie »**, c'est-à-dire du néomodernisme, par la Hiérarchie « conciliaire ».

14 juin 1983

Au cours d'une conférence de presse organisée par le Rotary Club italien, le père Frédéric Weber, qui est un jésuite mais qui est aussi **l'un des sept Gouverneurs italiens du Rotary**, a « réaffirmé l'esprit de totale compréhension qui s'est instauré entre l'autorité ecclésiastique et le Rotary, envers

lequel Paul VI a exprimé sa propre appréciation, partagée par le Pape Wojtyla qui a accepté les prix rotariens "Ara Pacis" et "Paul Harris Fellow" »¹³... ». Il s'agit de ce Paul Harris, franc-maçon du New York du début du XX^e siècle et fondateur de l'*International Rotary Club*...

31 octobre 1983

Jean-Paul II envoie un message officiel au cardinal Willebrands à l'occasion du 500^e anniversaire de la naissance de l'hérétique Martin Luther, message dans lequel il affirme textuellement : « en conséquence s'est manifestée clairement la profonde religiosité de Luther qui, avec une passion brûlante, était tenaillé par la question du salut éternel »¹⁴. »

Le fait que Martin Luther, après avoir trahi ses vœux monastiques et ses promesses sacerdotales, ait été animé d'une « passion brûlante » pour la religieuse cistercienne Catharina von Bora, qu'il l'ait poussée à renier ses vœux et à s'unir à lui en concubinage sacrilège ; qu'il ait détruit la foi catholique, l'unité politique et la paix de la moitié de l'Europe ; qu'il ait été animé par un esprit d'orgueil tel qu'il le poussa à écrire des libelles insultant le Pape, ou qu'il ait exprimé une obscène vulgarité dans ses *Tischreden* (Discours à table) recueillis par ses disciples, tout cela semble n'avoir aucune importance pour Jean-Paul II, si ce n'est peut-être pour battre une fois de plus la coulpe de ses prédécesseurs, coupables d'avoir excommunié ce misérable au lieu de l'inviter - comme les Papes de Vatican II - à prêcher dans les églises catholiques et à bénir les foules.

11 décembre 1983

Jean-Paul II est le premier Pape dans l'histoire à aller prier dans le temple protestant luthérien de Rome. Après s'être dépouillé de tout signe extérieur manifestant l'autorité qu'il a reçue de Dieu, le Pape Wojtyla écoute avec componction le pasteur luthérien Mayer lire en chaire une prière de Luther, prière préalablement choisie par le Pape lui-même.

Nous aimerions tout de même bien savoir ce que pensait Jean-Paul II d'un saint François de Sales qui, au lieu de faire des réunions œcuméniques de prière, risqua sa vie à plusieurs reprises en cherchant à convertir les protestants calvinistes du Chablais (Suisse), ou d'un saint Jean Bosco qui, pour combattre l'hérésie vaudoise, qui se répandait dans le Piémont maçonnique du Risorgimento, dut lui aussi subir de nombreuses menaces de mort.

Bien sûr, le « nouveau courant » de l'« Église de Vatican II » est indubitablement plus commode. Mais il ne sauve personne.

18 février 1984

Le Saint Siège stipule un nouveau Concordat avec la république italienne. Le tout, naturellement, dans le sillage de Vatican II, ainsi que le déclare officiellement le préambule : « le Saint Siège et la République italienne, compte tenu [...] des développe-

ments promis dans l'Église par le concile Vatican II ; se référant [...] aux déclarations du concile œcuménique Vatican II au sujet de la liberté religieuse et des rapports entre l'Église et la communauté politique [...] ont reconnu l'opportunité de procéder d'un commun accord aux modifications suivantes du Concordat du Latran. »

Les « modifications faites d'un commun accord » sont les suivantes :

a) disparition de l'invocation initiale de la très Sainte Trinité ;

b) le premier paragraphe du Protocole additionnel affirme maintenant effrontément : « Est considéré comme n'étant plus en vigueur le principe, originellement rappelé par les papes du Latran, de la religion catholique comme seule religion de l'État italien » ;

c) disparition de la reconnaissance du caractère sacré de Rome, et donc de l'engagement de l'État à « empêcher [...] tout ce qui pourrait être en opposition avec ce caractère » (art. 1 de l'ancien Concordat).

Dans le nouveau concordat de 1984, l'article 4 se limite à dire que l'État italien « reconnaît la signification particulière que Rome, siège épiscopal du Souverain Pontife, a pour la catholicité ». Aucun engagement précis de l'État dans ce domaine¹⁵. Et c'est ainsi qu'il a été permis aux homosexuels d'exhiber leur orgueil dans la ville du siège du Successeur de Pierre.

Nous ne pouvons pas nous arrêter ici sur les autres très graves conséquences de ce nouveau concordat blasphématoire, comme la négation de l'autorité juridique exclusive de l'Église sur le mariage, le caractère maintenant optionnel du cours de religion catholique dans les écoles, la progressive mais logique marginalisation de la présence catholique dans les institutions publiques (qui se manifeste par des demandes de plus en plus fréquentes de suppression des crucifix des lieux publics, par des protestations contre la prière au début des cours, etc.).

19 février 1984

Le lendemain de la ratification du nouveau Concordat, pendant la prière de l'angélus, Jean-Paul II prononce un **éloge** public enthousiaste de celui-ci : « Je veux rappeler, en tant qu'événement de portée historique, la signature de l'accord de révision du concordat du Latran qui a eu lieu hier. C'est un accord que Paul VI avait prévu et encouragé, comme le signe d'une concorde renouvelée entre l'Église et l'État italien, et dont je considère qu'il a une importance significative comme base juridique de rapports bilatéraux pacifiques et comme inspiration idéale pour la contribution généreuse et créative que la communauté ecclésiastique est appelée à donner au bien moral et au progrès civil de la nation »¹⁶. »

On se demande depuis quand le reniement public de notre seigneur Jésus-Christ et de son Église, en faveur d'une prétendue laïcité (athéisme pratique) de l'État, est une « inspiration idéale » porteuse du

pp. 672-673.

12. *Communications*, a. 1983, p. 160 ; cf. *Doc Cath.* n. 1986, p. 29 ; *Oss. Rom.* 27 / 11 / 1983.

13. *Quotidien Il Tempo* du 15 / 06 / 1983.

14. *Oss. Rom.* 6 nov. 1983 ; cf. *Doc. Cath.* 1863 du 04 / 12 / 1983, p. 1071.

15. *Oss. Rom.* 17 / 02 / 1984.

16. *Oss. Rom.* 20 / 21 / 02 / 1984.

« bien moral » et du « progrès civil » d'une nation.

L'aspect le plus tragique de ce reniement public de Notre-Seigneur est qu'il n'a pas eu lieu, comme déjà par le passé, à la suite d'un acte unilatéral et arrogant d'un État agnostique et anticlérical - et avec les protestations des Papes et des évêques - *mais d'un commun accord avec le Saint Siège, sur la base de la nouvelle fausse doctrine de « Dignitas Humana ».*

Après quoi, on se demande quelle est la logique qui pousse ce même Jean-Paul II à se lamenter régulièrement de la déchristianisation progressive, manifeste et inexorable d'une société autrefois catholique.

6 mai 1984

Au cours de son voyage en Extrême-Orient, Jean-Paul II accueille dans la chapelle de la Nonciature apostolique de Séoul (Corée du Sud) un groupe de représentants de confucianistes, les disciples de quelques religions locales, et de bouddhistes. S'adressant à ces derniers, il affirme : « *qu'il me soit permis et d'adresser un salut particulier aux membres de la tradition bouddhiste qui se préparent à célébrer la fête de la naissance du Seigneur Bouddha. Puisse leur exultation être totale et leur joie complète* »¹⁷. »

Incroyable - du moins pour ceux qui ne connaissent pas les présupposés de la *nouvelle théologie* - mais vrai !

On est surtout impressionné par le titre de « **Seigneur** » dont le Pape Wojtyła gratifie ce Siddharta Gautama, prophète du néant, auto-déclaré « illuminé » (Bouddha). C'est probablement parce que nous, en tant qu'authentiques fossiles de cette ère préconciliaire désormais révolue, nous étions encore convaincus qu'en fait de *Seigneur*, il n'en existait qu'un : *Jésus-Christ*. Et à la vérité, un certain Paul de Tarse en était lui aussi convaincu, lorsqu'il écrivait dans une de ses lettres : « *pour nous il n'y a qu'un Dieu, le Père, de qui viennent toutes choses et vers qui nous allons, et un Seigneur, Jésus-Christ, par qui sont toutes choses et nous sommes par Lui* »¹⁸. » La même conviction archaïque est exprimée par un certain Jude, qui parle dans son épître de « *notre seul maître seigneur Jésus-Christ* »¹⁹.

Nous attendons toujours une justification plausible de ce qui s'est passé dans la chapelle de la Nonciature de Séoul.

7 mai 1984

À Port-Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) Jean-Paul II célèbre la messe sur le terrain de rugby de cette ville. Parmi les dizaines de danseuses, qui animent la célébration pour le bonheur du clergé et des fidèles conciliaires, la plupart *ne sont vêtues que d'une jupette de feuilles*.

Nous posons cette question : existe-t-il encore un péché originel (avec les conséquences qui ne sont pas effacées par le baptême, comme par exemple la concupiscence) pour les adeptes de Vatican II ? Le

mot pudeur a-t-il encore pour eux une signification ? La Messe (en supposant que l'on puisse encore parler de Messe pour cette espèce de bacchanale effrénée) est-elle compatible avec l'exhibition du corps et des danses lascives ?

Et s'il vous plaît, que les *conciliaires* nous épargnent leur habituel couplet sur la « *nécessité de l'inculturation* » et de la « *promotion des valeurs humaines* ». Un usage immoral ou une fausse croyance présents dans une « culture » doivent être abolis, et non pas acceptés passivement. L'Église et les missionnaires sont là - ou devraient être là - aussi pour ça.

8 mai 1984

Au cours du même voyage, Jean-Paul II célèbre une messe à Mount-Hagen. C'est une étudiante d'un collège catholique local qui lit la Parole de Dieu : elle a les seins nus (comme les danseuses de tout à l'heure) et n'est vêtue que d'une petite jupe de feuilles et d'un collier de fleurs.

L'apôtre Saint-Paul, sous l'inspiration divine, avait ordonné que les femmes à l'Église aient la tête couverte d'un voile « *à cause des anges* »²⁰. Il faudra que quelqu'un de la Hiérarchie de la « *nouvelle figure d'Église* » de Vatican II pense un de ces jours à demander à Notre-Seigneur la faculté de modifier un peu ce nouveau testament tellement « *préconciliaire* ».

À l'offertoire, la procession se déroule au rythme des danses, tandis que le chef danseur jette en l'air avec sa bouche une poudre rouge et jaune « *pour chasser symboliquement les esprits malins* ».

Sans commentaire.

19 mai 1985

À la Nonciature apostolique de Bruxelles, le Pape rencontre certains représentants de la communauté islamique et affirme :

« *Chrétiens et musulmans, nous nous rencontrons dans la foi du Dieu unique, notre créateur, notre guide, notre juge juste et miséricordieux. Nous nous efforçons tous de mettre en pratique, dans notre vie quotidienne, la volonté de Dieu, en suivant l'enseignement de nos livres saints respectifs* »²¹. »

Diplomatie et fables œcuméniques ? Ou bien le Coran serait-il, pour Jean-Paul II, inspiré comme la Bible ? Ou encore ce qui compte, n'est-ce que l'expérience religieuse intérieure commune à tous les hommes, tandis que tout le reste (livres saints, doctrines et rites) ne serait qu'un cadre variable, d'importance secondaire ?

Étant donné qu'il s'agit là de thèses modernistes, déjà condamnées par l'Église, il nous semble avoir droit, en tant que fidèles catholiques, à une réponse exhaustive et convaincante à ces questions légitimes : et il faudra bien, tôt ou tard, que cette réponse nous soit donnée.

10 août 1985

Jean-Paul II, en visite pastorale au Togo, **va prier dans la forêt sacrée, consacrée au culte animiste**. Alors qu'il arrive sur place,

l'Aveto (ancien, délégué au culte des esprits des défunts) de la forêt sacrée commence à invoquer les esprits des ancêtres :

« *Puissance de l'eau je t'invoque, Ancêtres " Bé ", je vous invoque* »²². »

L'Osseratore Romano poursuivait : « **le premier geste accompli par Jean-Paul II, à peine arrivé à Togoville, fut vraiment un hommage aux ancêtres. On lui a apporté une citrouille séchée et remplie d'eau et de farine de maïs. Le Pape l'a prise entre ses mains, et après s'être légèrement incliné, il a répandu l'eau tout autour. Il avait accompli le même geste le matin même, avant de célébrer la messe** »²³. » Cela signifie - continue l'éditorialiste du quotidien officieux du Saint Siège - que l'eau est partagée « *avec les ancêtres en la répandant sur la terre qui conserve leurs dépouilles mortelles et leur esprit* »²⁴, puisque, dans le culte *Nyigblen* animiste, les esprits des ancêtres habitent dans la forêt sacrée...

Nous n'avons pas de commentaire à faire, si ce n'est qu'il s'agit là de la conséquence obligée de Vatican II et de son exaltation des valeurs des fausses religions. Mais même cela n'a pas suffi à ouvrir les yeux des catholiques trompés.

24-25 juin 1985

La commission pour les rapports avec le judaïsme présidée par le cardinal Willebrands publie un document officiel intitulé : « *Documentation supplémentaire pour une correcte présentation des juifs et du judaïsme dans la prédication et la catéchèse de l'Église catholique* ». Dans ce texte, **l'authenticité des passages évangéliques** dans lesquels notre seigneur Jésus-Christ exprime une nette condamnation des juifs en raison de leur incrédulité obstinée **est ouvertement niée**.

« *Les Évangiles* - affirme en effet le document en question - *sont le fruit d'un travail rédactionnel long et compliqué [...]. Il n'est donc pas exclu que certaines références hostiles ou peu favorables aux juifs aient comme contexte historique les conflits entre l'Église naissante et la communauté juive. Certaines polémiques reflètent des conditions de rapports entre juifs et chrétiens bien postérieures à Jésus* »²⁵.

Enfin - affirme le même document - « *lorsqu'il considère l'avenir, le peuple de Dieu de l'ancienne et de la nouvelle Alliance tend vers des buts analogues : la venue ou le retour du Messie - même si c'est à partir de deux points de vue différents* »²⁶.

Pour l'ineffable cardinal Willebrands, donc, les évangélistes, ou mieux, les *rédacteurs inconnus* des récits évangéliques dont parle la nouvelle exégèse actuelle, auraient menti, en racontant des faits qui ne se seraient jamais produits et en mettant sur les lèvres de Jésus des mots qu'il n'aurait jamais prononcés, et ce sur la base de situations de conflit très postérieures à Jésus, dans lesquelles se trouvait l'Église naissante à l'égard des juifs.

22. Oss. Rom. 11 août 1985.

23. Ibidem.

24. Ibidem.

25. Oss. Rom. 24-25 juin 1985.

26. Ibidem.

17. Oss. Rom. 7-8 mai 1984 ; cf. Doc Cath. 17 / 06 / 1984, p. 619.

18. ICor. 8, 6.

19. Jd. 1, 4.

20. ICor. 11, 10.

21. Doc. Cath. 07 / 07 / 1985, p. 682.

Entre autres considérations, nous savons qu'il existe un dogme de foi qui définit l'Écriture Sainte comme inspirée de Dieu²⁷, et que celle-ci ne peut donc contenir aucune erreur ni mensonge²⁸. Mais les dogmes de foi ne sont évidemment pour le cardinal Willebrands et pour la hiérarchie conciliaire que des vieilleries dont les *nouveaux théologiens* et les *nouveaux exégètes* sortis de l'Institut Biblique Pontifical (depuis le milieu des années 50) se sont finalement émancipés.

Voilà un exemple typique de la façon dont la hiérarchie actuelle traite les vérités de foi et la Sainte Écriture, afin de mettre en œuvre ses utopies œcuméniques. À ce propos, en effet, catholiques et juifs - toujours d'après le document en question - constitueraient en pratique un unique « *peuple de Dieu* ». Plus de déicide ni de refus de la bonne nouvelle de la part des juifs, qui au contraire attendraient avec nous « *le Messie* ». Le fait que ce « *Messie* », pour les juifs, ne soit pas notre seigneur Jésus-Christ - qui est déjà venu, et qu'ils ont refusé - semble n'être qu'un détail secondaire et insignifiant.

Il ne nous semble pas que Jean-Paul II ait fait le moindre commentaire contre cette hérésie, ni qu'il ait démis le cardinal Willebrands de sa charge. Bien au contraire il mentionna ce texte honteux, en l'approuvant manifestement, dans son allocution au Symposium sur les « *racines de l'antisémitisme en milieu chrétien* » qui se tint au Vatican du 30 octobre au 1er novembre 1997.

13 avril 1986

Jean-Paul II se rend à la synagogue de Rome pour une rencontre œcuménique de prière, aux côtés du grand rabbin Elio Toaff.

Il y a presque deux mille ans le premier Pape, sans organiser de rencontre œcuménique, avait ainsi apostrophé les juifs de Jérusalem : « *Vous, vous avez renié le Saint et le Juste, et vous avez demandé que l'on fit grâce à un assassin. Le Prince de la vie, vous l'avez fait mourir, mais Dieu l'a ressuscité des morts, nous en sommes témoins. [...] Repentez-vous donc et convertissez-vous pour que vos péchés soient effacés* »²⁹. Et devant le Sanhédrin : « *C'est lui la pierre dédaignée par vous les bâtisseurs, qui est devenue la pierre angulaire. Il n'est de salut dans nul autre, car aucun autre nom sous les cieux n'a été donné aux hommes en qui nous devons être sauvés* »³⁰.

Voici au contraire en quels termes s'exprimait Jean-Paul II : « *Il n'échappe à personne que la divergence fondamentale depuis les origines est l'adhésion des chrétiens à la personne et à l'enseignement de Jésus de Nazareth, fils de votre peuple [...]. Mais cette adhésion se place dans l'ordre de la foi, c'est-à-dire dans le consentement libre de l'intelligence et du cœur guidés par l'esprit, et elle ne peut jamais être l'objet d'une pression extérieure [...]; c'est la raison pour laquelle nous sommes disposés à approfondir le dialogue en toute loyauté et amitié,*

dans le respect des convictions intimes des uns et des autres »³¹.

Il n'est pas nécessaire d'avoir étudié la théologie pour constater l'opposition criante entre les paroles de l'apôtre Pierre et celles de son successeur le Pape Wojtyła. De la réprobation de l'incrédulité juive et de l'exhortation à la conversion pour le salut éternel (« *et en beaucoup d'autres discours, il les prenait à témoin et les exhortait, leur disant : sauvez-vous de cette génération perverse* »³²), on passe maintenant - dans le sillage du Concile Vatican II - à un simple « *dialogue* » et même au « *respect* », non pas des personnes, mais des « *convictions intimes* » des juifs incrédules, ce qui signifie le « *respect* » de leur refus obstiné de Notre Seigneur Jésus-Christ et de son Église.

5 octobre 1986

Pendant son voyage en France, Jean-Paul II rend visite à la communauté œcuménique de Taizé, fondée par des protestants calvinistes (frère Roger Schultz et frère Max Thurian), où vivent ensemble protestants et catholiques « *orthodoxes* », et où sont hébergés des jeunes du monde entier et de toutes les religions, dans la plus complète confusion de foi et de morale.

L'indifférence religieuse est de rigueur à Taizé, et tous ceux qui s'y rendent en reviennent avec l'idée qu'au fond, on peut plaire à Dieu dans toutes les religions. Les frères de Taizé disent d'ailleurs ouvertement que leur but est d'obtenir une réconciliation, sans conversion, entre catholiques et protestants, au point que leur chef charismatique, frère Roger Schultz, avait autrefois personnellement remis une lettre à Paul VI, dans laquelle il le suppliait de prendre des mesures « *afin que la réconciliation des chrétiens s'accomplisse sans demander aux non catholiques de passer par un reniement de leur famille d'origine* ».

Les frères de Taizé prônent donc comme une chose tout à fait normale la double appartenance simultanée à l'Église catholique et au protestantisme : une « *foi* » hybride catholico-protestante qui ne pose certes pas de problèmes aux esprits gnostiques de la pseudo réforme luthérano-calviniste zwinglienne, mais qui, pour les catholiques, équivaut à une proposition d'hérésie et même, en dernière analyse, de véritable apostasie.

Jean-Paul II, qui connaissait bien Taizé depuis l'époque où il était évêque en Pologne, non seulement ne corrigea pas ces idées aberrantes, mais entonna des louanges enthousiastes à Taizé et à son « *esprit* », en affirmant : « *... Le Pape n'est que de passage. Mais on passe à Taizé comme on passe à côté d'une source [...]. Les frères de la communauté [...] veulent [...] vous permettre de boire l'eau vive promise par le Christ [...]. Béni soit le Christ qui ici, à Taizé, et dans beaucoup d'autres endroits de son Église, fait jaillir des sources pour les voyageurs assoiffés [...].* »

Et dans le discours adressé aux frères de la

communauté du Taizé, il les exhorta en ces termes : « *Vous aiderez tous ceux que vous rencontrerez à être fidèles à leur appartenance ecclésiale qui est le fruit de leur éducation et de leur choix de conscience, mais aussi à entrer toujours plus profondément dans le mystère de communion qui est l'Église dans le dessein de Dieu* »³³.

Les non catholiques ne devraient donc pas - d'après le Pape Wojtyła - se convertir, mais se conforter dans leur fausse religion, en attendant que s'accomplisse l'union de tous les hommes dans la super église œcuménique à venir (l'« *Église* » qui est « *dans le dessein de Dieu* »); il est évident, en effet, que cette « *Église* » n'est pas l'Église catholique romaine, qui a toujours demandé aux non catholiques la conversion et l'abandon de leur « *appartenance ecclésiale* ».

Nous posons la question : quand l'Église a-t-elle jamais enseigné de telles choses ?

Et c'est précisément à Taizé, l'un des plus grands centres de propulsion de ce nouveau faux Évangile, que l'on veut nous faire passer pour un « *Centre de spiritualité et de réconciliation* », que les évêques conciliaires envoient allègrement chaque année des milliers de pauvres jeunes perdre ce qui leur reste de foi catholique, au milieu des chants et des rites « *œcuméniques* ».

A. M.

33. *Doc cath.* n. 1927 du 02 / 11 / 1986, p. 947.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No
Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP : 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex
E-mail : courrierderome@wanadoo.fr
Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)
Abonnement

- **France :**
 - de soutien : 40 €, normal : 20 €,
 - ecclésiastique : 8 €
- Règlement à effectuer :
 - soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
 - soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.
- **Suisse :**
 - de soutien : CHF 100, normal CHF40
 - ecclésiastique : CHF 20
- Règlement :
 - Union de Banques Suisses - Sion
 - C / n° 891 247 01E
- **Étranger : (hors Suisse)**
 - de soutien : 48 €,
 - normal : 24 €,
 - ecclésiastique : 9,50 €
- Règlement :
 - IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
 - BIC : PSST FR PPP AR

27. *Denz.* 3029 (cf. aussi 3006).

28. *Denz.* 3291-3292.

29. *Actes* 3, 12-15 ; 19.

30. *Actes* 4, 10-12.

31. *Oss. Rom.* 14-15 avril 1986.

32. *ActesDoc cath.*